

Acte N° 2020-16

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 septembre 2020  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté n°2020-130 en date du 15 septembre 2020 portant nomination de Mme Françoise LATHEAUME en qualité de référente intégrité scientifique ;

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Information sur la nomination de la référente intégrité scientifique**

Les administrateur/trices du Conseil d'administration sont tenu.es informé.es de la nomination de Mme Françoise LANTHEAUME, en qualité de référente intégrité scientifique, conformément à la lettre de mission jointe en annexe.

Fait à Lyon, le 21 septembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER



Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.